

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vivement le report de l'échéance de remboursement du CUEC au 31 décembre 2023

Montréal, le 9 novembre 2021 – Les petites entreprises, et principalement les commerces de proximité, jouent un rôle fondamental dans l'économie québécoise. Ils sont au cœur de l'essor de nos villes, de nos villages. Or, le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) a été un excellent programme. Il a permis à de nombreuses entreprises canadiennes d'avoir accès facilement à des liquidités pour faire face à la pandémie.

Initialement ce programme ne prévoyait pas une durée aussi longue de la pandémie et de ses effets néfastes sur le commerce de proximité; l'échéance du 31 décembre 2022 serait donc un frein majeur aux investissements nécessaires pour sortir de la crise, et peut-être même à la survie des petites entreprises. Certaines auront du mal à dégager des surplus de 40 000\$ en 2022 pour rembourser leur prêt. Elles n'ont pas les moyens financiers de « perdre » la portion non remboursable du prêt CUEC. Le report de l'échéance de remboursement du CUEC d'une année permettrait aux petites entreprises de garder les fonds dont elles ont besoin pour se rétablir et favoriser leur croissance.

Daniel Tanguay, Président-directeur général de Détail Formation affirme que : *« Les programmes de subventions actuels comme le Programme pour les entreprises les plus touchées ou le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada répondent aux entreprises en difficultés financières, mais ne constituent pas des leviers de croissance. Il est impensable d'offrir d'une main des programmes de subvention pour les entreprises les plus à risque, alors que de l'autre main, on égorgerait celles qui tentent de se sortir tant bien que mal de cette crise. Il est préférable de miser sur des entreprises qui sont en voie de reprendre le cours normal en leur donnant un peu d'air, d'où la demande de reporter d'un an l'échéance de remboursement. »*

Nous sollicitons ardemment les organismes de développement économique, les entreprises privées et toute personne qui a à cœur les petits commerçants, afin de relayer ce plaidoyer auprès de leurs contacts. Les commerces de proximité ont démontré une résilience hors du commun depuis le début de la pandémie et méritent une compréhension accrue de leurs enjeux financiers de la part de nos élus. Il est impératif de protéger notre économie à la base; les petites entreprises assumant à bout de bras ce palier indispensable d'une société forte, unie et vivante.

À propos de Détail Formation :

Depuis 23 ans, nous regroupons plusieurs consultant(e)s dont la mission première est d'accompagner les organismes de développement économique en proposant aux commerces de proximité de leur territoire une multitude de services de formation et de soutien, dans le but de favoriser leur réussite en termes financiers, humains et communicationnels. Visitez www.detailformation.com pour en savoir plus.

- 30 -

SOURCE

Daniel Tanguay

Président-directeur général
Détail Formation
dtanguay@detailformation.com
(514) 899-9555